

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

### Arrêté du Gouvernement wallon adoptant la cartographie des sites concernés par le plan habitat permanent

Le Gouvernement,

Vu le plan habitat permanent actualisé approuvé par le Gouvernement wallon, en date du 28 avril 2011 ;

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 29;

Considérant que le plan habitat permanent actualisé comprend un tableau des mesures à prendre afin de concrétiser ledit plan ;

Considérant que la mesure numéro 64 est définie comme suit:

« Réaliser une cartographie cadastrale des sites Habitat permanent. Cette cartographie comprendra outre un cadastre des parcelles, des informations sur la situation juridique de chaque site. La liste de l'ensemble des sites Habitat permanent sera entérinée par un arrêté du Gouvernement wallon et sera transmise comme document de références aux communes, aux gestionnaires des zones Habitat permanent ainsi qu'aux notaires » ;

Considérant que cette présente cartographie a été réalisée avec systématisme selon plusieurs étapes ;

Considérant que dans un premier temps, un projet de cartographie a été réalisé sur fond de plan de secteur et de plan cadastral et concerne chaque site ;

Considérant que le projet de cartographie a été réalisé sur base, notamment, d'informations fournies par la Direction interdépartementale de Cohésion sociale (DICS) et arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et d'une première version de la cartographie à l'échelle 1/10.000 qui avait fait l'objet d'un premier avis des communes préalablement à la décision gouvernementale du 28 avril 2011 approuvant le Plan HP actualisé ;

Considérant que l'échelle choisie est le niveau cadastral afin de faciliter le repérage et la diffusion des informations notamment par les communes et notaires ;

Considérant que toutes les autres informations juridiques seront disponibles dès que la mise en ligne de cette cartographie, via le site de la DGO4 (« Webgis »), aura eu lieu ;

Considérant que dans un deuxième temps, l'ensemble des communes concernées par la phase 2 du plan ayant souscrit au Plan HP au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ont été questionnées quant aux projets de cartes qui les concernaient, à savoir : Anhée, Aywaille, Bernissart, Brugelette, Chimay, Comblain-au-Pont, Couvin, Dour, Durbuy, Esneux, Estinnes, Fosses-la-Ville, Froidchapelle, Genappe, Hastière, Honnelles, Hotton, Marche-en-Famenne, Mettet, Onhaye, Philippeville, Ramillies, Somme-Leuze, Sprimont, Thuin, Vresse-sur-Semois, Walcourt, Wasseiges et Yvoir ;

Considérant que l'intention était que les communes puissent également valider la liste des parcelles cadastrales concernées par le Plan HP ;

Considérant que chacune d'elles devait remettre son avis dans les trente jours ;

Considérant que dans un troisième temps, certaines cartes ont ensuite été modifiées en tenant compte :

- des avis émis par les communes. Certaines communes ont transmis leur avis par courrier ou par courriel. Soit, elles marquaient leur accord sur la cartographie, soit elles proposaient des modifications. Certaines communes n'ont pas fait part de leur avis, dans les trente jours.

Ceux-ci ont donc été considérés comme favorables, conformément aux instructions données à la DGO4 ;

- des décisions du Gouvernement wallon relatives au choix des sites concernés par le plan habitat permanent actualisé. En effet, depuis le lancement du Plan HP, le Gouvernement wallon s'est prononcé à plusieurs reprises sur la constitution et puis la mise à jour de la liste des sites HP. Il ne s'agissait donc pas d'ajouter ou soustraire une zone HP par rapport à la liste arrêtée par le Gouvernement. La cartographie se veut donc uniquement une localisation exacte et une délimitation des zones concernées par le phénomène ;

- des périmètres de zones reconnues selon la législation régionale (notamment les campings, parcs résidentiels de week-end et villages de vacances) ;

- de l'existence réelle du phénomène de l'habitat permanent dans les zones non reconnues par la législation régionale. Certains sites ne sont concernés que partiellement par l'habitat permanent. Sur le terrain, celui-ci peut souvent être bien localisé. Les périmètres représentés ne reprennent donc pas tout le site mais ont été limités aux parcelles effectivement concernées par la problématique. Intégrer au périmètre, l'ensemble du site malgré le fait que l'habitat permanent ne concerne qu'une partie de celui-ci aurait prêté à confusion ;

- d'un critère de cohérence de périmètre dans les zones non reconnues par la législation régionale. Bien qu'au sein d'un site HP, les parcelles concernées par l'habitat permanent constituent des ensembles, il arrive qu'y soient enclavées des propriétés non concernées par le phénomène. Délimiter les périmètres en excluant systématiquement ces parcelles aurait eu pour conséquence la réalisation d'une cartographie de type « gruyère » dont l'incohérence aurait inutilement compliqué le travail des acteurs de terrain ;

Sur la proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** . Le Gouvernement wallon arrête la cartographie sur fond de plan de secteur et de plan cadastral des sites Habitat permanent auquel renvoie le tableau ci-dessous :

CODEINT	LIBELLE	COMMUNE	VILLAGE
25031-PHP-0001-01	Camping "La Cala"	GENAPPE	Glabais
25122-PHP-0001-01	Domaine du Petit Warichet	RAMILLIES	Mont-Saint-André
25122-PHP-0002-01	Domaine du Grand Warichet	RAMILLIES	Mont-Saint-André
25122-PHP-0003-01	Domaine du Gestiaux	RAMILLIES	Mont-Saint-André
51009-PHP-0001-01	Camping du Préau	BERNISSART	Harchies
51009-PHP-0002-01	Camping des Genêts	BERNISSART	Blaton
51012-PHP-0001-01	Parc et Loisirs	BRUGELETTE	Brugelette
53020-PHP-0001-01	Les "Hippocampes"	DOUR	Blaugies
53083-PHP-0001-01	Complexe touristique du Château de Roisin	HONNELLES	Roisin
56016-PHP-0001-01	Domaine de la longue Taille	CHIMAY	Forges
56016-PHP-0002-01	Le Val d'Oise	CHIMAY	Forges
56029-PHP-0001-01	Le Cul de Cheval	FROIDCHAPELLE	Vergnies
56029-PHP-0002-01	Le Bosquet	FROIDCHAPELLE	Fourbechies
56029-PHP-0003-01	Le Chénia	FROIDCHAPELLE	Fourbechies
56078-PHP-0001-01	Camping du Chêne	THUIN	Thuin
56078-PHP-0002-01	Le Charniat	THUIN	Biercée
56078-PHP-0003-01	Le Seurus	THUIN	Biesme-sous-Thuin

56078-PHP-0004-01	Camping de l'Abbaye d'Aulne	THUIN	Gozée
56078-PHP-0005-01	Rue de Leernes	THUIN	Gozée
56078-PHP-0006-01	Rue Vandervelde, 31	THUIN	Gozée
56085-PHP-0001-01	Chêne-Houdiez	ESTINNES	Peissant
56085-PHP-0002-01	Domaine de Pincemaille	ESTINNES	Vellereille-les-Brayeux
62009-PHP-0001-01	Domaine du Chant d'Oiseaux	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0002-01	Gibet de Harzé	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0003-01	Le Val du Promontoire	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0004-01	Les Epis d'Or	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0005-01	Beau Site	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0006-01	Camping de Martinrive	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0007-01	Camping du Château de Dieupart	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0009-01	Rivcalm	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0010-01	Plein Soleil	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0011-01	Moulin du Rouge Thier	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0012-01	Rue du Fond	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0013-01	Pré de Lhoneux, 42	AYWAILLE	Harzé
62009-PHP-0014-01	Route des Ardennes, 38	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0016-01	Heid du Pouhon, 29, 33, 45, 47	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62009-PHP-0017-01	Route de Cwimont, 51A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et 53	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0019-01	Awan-Wacostet	AYWAILLE	Aywaille
62009-PHP-0020-01	Le Bord'Eaux	AYWAILLE	Sougné-Remouchamps
62026-PHP-0002-01	La Vallée	COMBLAIN-AU-PONT	Halleux
62032-PHP-0001-01	Domaine Pont de Mery	ESNEUX	Esneux - Tilff
62032-PHP-0002-01	Parc Résidence Halleux	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0003-01	Parc Résidentiel Gonda	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0004-01	Parc Résidence Enclos fleuri	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0005-01	Domaine aval de l'Ourthe	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0006-01	Sentier de Mery	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0007-01	Rue Profonde Forrière	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0008-01	Chemin d'Enonck	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0009-01	Rue de la Résistance	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0010-01	Rue des Castors	ESNEUX	Esneux
62032-PHP-0011-01	Rue de la Roche aux Faucons (lieu-dit Nomont)	ESNEUX	Esneux
62100-PHP-0001-01	Domaine Hautes-Fagnes Relax	SPRIMONT	Louveigné
62100-PHP-0003-01	Les Peupliers	SPRIMONT	Louveigné
64075-PHP-0002-01	Camping "Villégiature du Marais"	WASSEIGES	Meeffe
64075-PHP-0003-01	Domaine du Clos du Lac	WASSEIGES	Wasseiges
83012-PHP-0001-01	Aux Archans	DURBUY	Heyd
83012-PHP-0002-01	Les Macralles	DURBUY	Durbuy
83012-PHP-0003-01	Le Val de l'Ourthe	DURBUY	Tohogne
83012-PHP-0004-01	Vanne Navet et Chemin de Sy	DURBUY	Bomal
83012-PHP-0005-01	Les Ardennes Ensoleillées	DURBUY	Tohogne

83012-PHP-0007-01	Les Arcades	DURBUY	Bomal
83012-PHP-0009-01	Longchamps	DURBUY	Tohogne
83012-PHP-0010-01	Inzè Ferire	DURBUY	Tohogne
83012-PHP-0011-01	Inzè Prés	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0012-01	Bois des Mignéés	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0013-01	Les Hazalles	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0015-01	Cou de Chasse	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0016-01	Bohon	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0019-01	Rue Lamorteau	DURBUY	Grandhan
83012-PHP-0020-01	Rue de la Somme	DURBUY	Grandhan
83012-PHP-0021-01	Lotissement des Closeries	DURBUY	Barvaux-Wéris
83012-PHP-0022-01	Rosa-Pré	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0023-01	Aux Frênes	DURBUY	Barvaux-sur-Ourthe
83012-PHP-0024-01	La Belle Ourthe	DURBUY	Grandhan
83012-PHP-0030-01	Camping du Grand Bru	DURBUY	Villers-Sainte- Gertrude
83028-PHP-0002-01	Camping "Les Eclos"	HOTTON	Hotton
83028-PHP-0003-01	Camping "Père André"	HOTTON	Hotton
83034-PHP-0001-01	Camping "Paola"	MARCHE-EN- FAMENNE	Marche-en-Famenne
83034-PHP-0003-01	Rue devant le Bois, 81	MARCHE-EN- FAMENNE	Aye
83034-PHP-0004-01	Rue du Vivier, 122	MARCHE-EN- FAMENNE	Aye
83034-PHP-0005-01	Chemin des Bacs	MARCHE-EN- FAMENNE	Roy
91005-PHP-0001-01	Les Respes	ANHEE	Denée
91005-PHP-0002-01	Le Clavia	ANHEE	Maredret
91005-PHP-0003-01	Le Bois du Marly	ANHEE	Annevoie
91103-PHP-0001-01	Domaine Mayeur François	ONHAYE	Onhaye
91103-PHP-0002-01	Domaine Miaflower (Miavoye)	ONHAYE	Anthée
91120-PHP-0001-01	Quartier Grands Horizons	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0002-01	Domaine de l'Ourthe	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0003-01	Domaine des Monts de l'Ourthe	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0004-01	Domaine du Mayeur	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0005-01	Domaine du Stoqueux	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0006-01	Domaine du Pierreux	SOMME-LEUZE	Heure
91120-PHP-0007-01	Cité Larmont	SOMME-LEUZE	Noiseux
91120-PHP-0009-01	Domaine des Nutons	SOMME-LEUZE	Noiseux
91141-PHP-0001-01	La Gayolle	YVOIR	Evrehailles
91141-PHP-0002-01	Le Pommier rustique	YVOIR	Durnal
91141-PHP-0003-01	Parc Thibaut	YVOIR	Godinne
91142-PHP-0001-01	Domaine du Bois de Lens	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0002-01	Taille-de-Ry	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0003-01	Domaine de Relax-Meuse	HASTIERE	Blaimont
91142-PHP-0004-01	Eden Haute-Meuse	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0005-01	Mont Meuse	HASTIERE	Hermeton-sur-Meuse
91142-PHP-0006-01	Trou-de-Tasson	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0007-01	Les Coquelicots	HASTIERE	Hastière-Lavaux

91142-PHP-0008-01	Plein Sud	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0009-01	Les Journaux	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0011-01	Le Beau Site	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0012-01	Le Cortil du Meunier	HASTIERE	Hermeton-sur-Meuse
91142-PHP-0013-01	Domaine de Fauvin	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0016-01	Fosse Dondaine	HASTIERE	Hastière-par-delà, Blaimont
91142-PHP-0017-01	Hurlevent	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0018-01	Edelweiss	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0019-01	Le Clos du Feron	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0020-01	Pic du Ger	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0021-01	Bois de Wagne	HASTIERE	Agimont
91142-PHP-0022-01	Domaine du Bonsoy	HASTIERE	Blaimont
91142-PHP-0023-01	Les Gaux	HASTIERE	Hastière-par-delà
91142-PHP-0024-01	Village de Vacances de Waulsort	HASTIERE	Waulsort
91142-PHP-0026-01	Domaine de la Source	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0027-01	Grand Trône	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0028-01	Baty Haviat	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0032-01	Domaine de la Vallée de Han	HASTIERE	Heer
91142-PHP-0033-01	Les Amis de la Thylère	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0034-01	Ma Campagne	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0035-01	Fosse aux Loups	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0036-01	Les Oiseaux	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0037-01	Chêne Hubert	HASTIERE	Hastière-Lavaux
91142-PHP-0038-01	Camping Laffineur	HASTIERE	Heer
91143-PHP-0001-01	Pré aux Charmes - Barrière de Mointerne	VRESSE-SUR- SEMOIS	Orchimont
91143-PHP-0002-01	Les Hochets	VRESSE-SUR- SEMOIS	Membre
91143-PHP-0005-01	rue d'En Bas	VRESSE-SUR- SEMOIS	Membre
91143-PHP-0006-01	Monts les Champs	VRESSE-SUR- SEMOIS	Bohan
91143-PHP-0007-01	rue d'En Haut	VRESSE-SUR- SEMOIS	Membre
92048-PHP-0001-01	Le Val Treko	FOSES-LA-VILLE	Vitrival
92048-PHP-0002-01	Les Viviers 2	FOSES-LA-VILLE	Fosses-la-Ville
92087-PHP-0001-01	Parc résidentiel du Lac de Bambois	METTET	Saint-Gérard
92087-PHP-0002-01	Relax Campagnard	METTET	Mettet
93014-PHP-0001-01	Domaine de la Forestière	COUVIN	Brûly-de-Pesche
93014-PHP-0002-01	Domaine des Ecureuils	COUVIN	Brûly-de-Pesche
93014-PHP-0003-01	Domaine du Camp Royal	COUVIN	Mariembourg
93014-PHP-0004-01	Domaine du Martin-Pêcheur	COUVIN	Pesche
93014-PHP-0005-01	Domaine des Bouvreuils	COUVIN	Petigny
93014-PHP-0008-01	Le Bailly	COUVIN	Cul-des-Sarts
93014-PHP-0009-01	Les Chenaux	COUVIN	Petigny
93014-PHP-0010-01	Le Caillou d'eau	COUVIN	Petigny

93014-PHP-0011-01	Les Lisieux	COUVIN	Pesche
93014-PHP-0012-01	La Carrière du Parrain	COUVIN	Pesche
93014-PHP-0013-01	Le Savary	COUVIN	Petigny
93014-PHP-0014-01	Les Roches	COUVIN	Petigny
93014-PHP-0015-01	Rue Augile	COUVIN	Petigny
93014-PHP-0017-01	Le Roi Soleil	COUVIN	Mariembourg
93014-PHP-0018-01	Rue de la Foulerie	COUVIN	Couvin
93056-PHP-0001-01	Domaine de la Forêt	PHILIPPEVILLE	Neuville
93056-PHP-0002-01	Domaine du Bois de Roly	PHILIPPEVILLE	Roly
93056-PHP-0003-01	Domaine des Valisettes	PHILIPPEVILLE	Neuville
93056-PHP-0004-01	Domaine de la Gueule du Loup	PHILIPPEVILLE	Sautour
93056-PHP-0006-01	Camping "La Forêt"	PHILIPPEVILLE	Neuville
93088-PHP-0001-01	Domaine du Bois de Thy	WALCOURT	Laneffe

**Art. 2.** Le Gouvernement charge le Ministre de l'Aménagement du Territoire de transmettre cette cartographie comme document de références aux communes, aux gestionnaires des zones Habitat permanent ainsi qu'aux notaires.

**Art. 3.** Le Gouvernement charge le Ministre de l'Aménagement du Territoire de faire paraître cette cartographie sur le site internet de la DGO4.

**Art. 4.** Le présent arrêté sera publié au *Moniteur belge*.

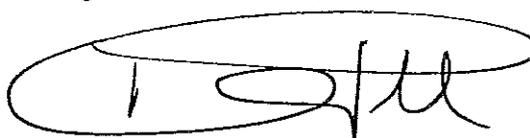
Namur, le 16 mai 2013

Le Ministre-Président,



R. DEMOTTE

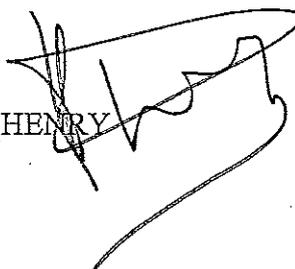
La Ministre de la Santé, de l'Action sociale  
et de l'Egalité des Chances,



E. TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Ph. HENRY



POUR COPIE CONFORME

A. PAULET  
Directeur

